



DÉPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE BÂLINES

CONSEIL MUNICIPAL DE BÂLINES
PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025 – 18H30

Le 22 septembre 2025 à 18h30 se sont réunis les membres du conseil municipal de Bâlines sous la présidence du Maire, Monsieur Max AUFFRET.

Présents : AUFFRET Max, BICHERAY Jean-Louis, CAPITAINNE Anne-Laure, CHAVIGNY Françoise, CHENEAU Jérémy, DUPONT Laurence, RAIMBOURG Isabelle, ROULAND Patrice, SPOTBEEN Josette

Excusé(s) : DORE Frédéric, ROUSSEAU Solène, WYART Caroline

Absent(s) : GERARD Manuel, HAAS Émilie

Secrétaire de séance : DUPONT Laurence

La séance s'ouvre à 18h40

1. Approbation du procès-verbal de séance du 27/05/2025

Le procès-verbal de la précédente réunion ayant été omis lors de l'envoi de la convocation de la présente réunion, il sera soumis à approbation lors de la prochaine réunion du conseil.

2. Délibération portant sur la nomination et la rémunération du coordonnateur et de l'agent recenseur pour le recensement de la population 2026

Le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune de Bâlines est concernée par l'enquête de recensement de la population de 2026, menée par l'INSEE. Cette enquête se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026.

Afin de réaliser les opérations de recensement, il est donc nécessaire de nommer un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, ainsi qu'un agent recenseur chargé de réaliser les opérations du recensement sur le terrain, et de fixer leurs rémunérations.

Le Conseil approuve ces deux recrutements et pour ce faire, la création de deux postes non permanents à temps non complets d'adjoints administratifs territoriaux contractuels de droit public, pour faire face à ce besoin occasionnel.

Le Maire est donc chargé de procéder à ces deux créations de poste, au recrutement des agents contractuels et à la fixation de leur rémunération.

3. Délibération portant sur la proposition de donation du Tennis Club de Bâlines à la commune

Le maire informe le Conseil Municipal que l'association Tennis Club de Bâlines étant dissoute, elle souhaite faire don à la commune de Bâlines du montant de clôture s'élevant à 1 550,00€.

Monsieur Patrice ROULAND, en qualité de Président de l'association, quitte la salle pendant le débat et le vote.

Le Conseil Municipal accepte le don de l'association Tennis Club de Bâlines et remercie l'association.



DÉPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE BÂLINES

4. Délibération portant sur l'achat de matériel pour le Tennis Club de Bâlines

Le Maire expose au Conseil que le terrain de tennis nécessiterait la remise en état des poteaux qui ne sont plus stables. Il propose donc de procéder à leur remplacement.

Le Conseil approuve le remplacement des poteaux pour un budget global de 650€ HT. Il est entendu que le filet étant en bon état, il sera conservé.

5. Porté à connaissance de l'estimation du SIEGE27 concernant les travaux de passage en LED de l'éclairage public

Le Maire rappelle que lors du recensement des projets de travaux d'éclairage public mené par le SIEGE27, la commune avait sollicité le concours du SIEGE pour le passage de l'éclairage public allant des Turgères au Bois Sueur en LED.

Le SIEGE a porté à connaissance de la mairie un estimatif pour le remplacement en 2026 des 15 lampes SHP par des lampes LED, en conservant les lanternes 4 faces existantes.

Sur un coût estimé de 3 000€ TTC, Le SIEGE prendra en charge 60% du hors taxes, ce qui représentera un reste à charge pour la commune de 1 000€ HT. Une convention sera adressée à la mairie pour valider cette estimation.

6. Délibération portant sur la révision des tarifs de location de la salle des fêtes

Le Maire et les Adjointes proposent une réflexion sur la possibilité de revoir le prix de la location de la salle des fêtes qui n'a pas été révisé depuis l'année 2016.

Après en avoir échangé, le Conseil dit que dans la mesure où des travaux de rénovation sont engagés et un renouvellement de certains matériels est prévu, il serait préférable d'attendre leur issue avant de remettre ce débat à l'ordre du jour.

Il est ainsi décidé que les tarifs ne seront pas modifiés pour le moment.

7. Délibération portant sur l'achat d'un nouveau lave-vaisselle pour la salle des fêtes

Le Maire informe le Conseil que le lave-vaisselle de la salle des fêtes commence à être usagé et qu'il serait souhaitable d'envisager son remplacement.

Madame DUPONT présente pour information un devis correspondant au matériel qui conviendrait.

Le Conseil prend acte du budget à prévoir mais il est décidé d'ajourner la décision. En effet le devis n'indiquant pas les dimensions de l'appareil, il est convenu que des devis plus détaillés seront demandés et présentés lors de la prochaine réunion.

8. Réflexion sur le matériel d'entretien extérieur de la commune et son éventuel renouvellement

Les membres du conseil font un point sur le matériel d'entretien extérieur de la commune. La réflexion principale se porte sur le tracteur qui a présenté plusieurs dysfonctionnements.

Il est donc décidé qu'il faudra procéder aux réparations nécessaires pour sa bonne maintenance. Aucun autre matériel n'apporte d'observation particulière.



9. Questions diverses

9.1. Rapport d'Activité 2024 de l'INSE27

Le Maire rappelle que lors de l'envoi de l'ordre du jour, il a été transmis aux Conseillers le Rapport d'activité 2024 de l'INSE27.

Ce rapport, conformément à l'obligation du 12 juillet 1999 Article L5211-39 du CGCT, doit être adressé avant le 30 septembre à l'ensemble des communes membres accompagné du compte administratif et être présenté au conseil municipal avant le 31 décembre.

Ainsi, le Maire demande aux membres du conseil s'ils souhaitent faire part d'interrogations ou d'observations sur ce rapport. Les membres du conseil prennent acte du Rapport d'Activité, aucun commentaire particulier n'est apporté.

9.2. Points d'attention concernant l'équipement et le fonctionnement de la salle des fêtes

Dans la continuité du débat qui a précédemment eu lieu concernant la salle des fêtes, il est demandé d'étudier la possibilité de faire l'acquisition d'un nouveau four qui soit plus haut.

Il serait également souhaitable de faire installer un sous-compteur électrique dans la salle afin d'éviter d'aller jusqu'à la route pour procéder aux relevés de consommation.

Quelques maintenances sont aussi demandées : le contrôle des prises électriques de la grande salle qui semblent présenter un problème de fonctionnement, le changement de l'une des prises de la petite salle et le remplacement du robinet de la cuisine.

S'agissant de la gestion de la location de la vaisselle, une réflexion est menée pour la simplifier. En effet, la nécessité d'en faire l'inventaire à l'entrée et à la sortie des locataires est chronophage. L'attention doit être constamment portée sur son état, son rangement, les besoins de remplacement lors de casse ou de perte... Monsieur CHESNEAU suggère de faire appel à un prestataire partenaire qui prendrait en charge cette gestion pour les locataires qui le souhaiteraient.

Une réflexion et une prise de contact avec de potentiels partenaires se feront, d'autres solutions seront recherchées en parallèle.

9.3. Entretien des espaces verts

Mesdames CHAVIGNY et RAIMBOURG demandent que la mare du Bois Sueur soit nettoyée, note en est prise.

Plusieurs demandes ont été faites pour de l'égavage dans les secteurs des Faulx, du Bois Sueur et de la RN12. Des devis seront demandés en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune remarque n'étant faite, la réunion prend fin à 21h00.

La prochaine réunion sera fixée ultérieurement.

Max AUFFRET,
Maire de Bâlines

Laurence DUPONT
Secrétaire de séance